

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 18 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 novembre 2024.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Luc CHARPENTIER, , Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Bernard CROZIER, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Sandrine AUGIER

POUVOIRS : P.GROUPIERRE à C.ARSAC, F.MONVILLE à S.TAULEIGNE, Marie-Renée AVON à S.HOuset, J.FERNANDEZ à L.CHAMBONNET, Claude ILLY à Sandrine AUGIER

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2024/2025

Le Conseil Municipal, par 33 pour, attribue aux associations sportives, compte-tenu d'une valeur du point revalorisée de 1 % pour 2024 soit 5,10 € les subventions suivantes :

- Association Sportive du Collège Jean Macé	1 570,00 €
- Bike Club Portoï	627,00 €
- BMX Portes-lès-Valence	3 733,00 €
- Boxe Ring Portoï et Valentinoï	3 099,00 €
- Cyclotouristes Portoï	567,00 €
- Football Club Portoï	8 184,00 €
- Football Club Portoï (90 ^{ème} anniversaire)	2 295,00 €
- Jogging Club Portoï	1 288,00 €
- Judo Jujitsu Taïso	9 000,00 €
- La Danse de Laeti	3 327,00 €
- La Flèche sous Bois	4 836,00 €
- La Mouette	2 583,00 €
- Pétanque Cheminote Portoïse	1 545,00 €
- Sports et Loisirs	5 453,00 €
- Tennis de Table Portoï	2 271,00 €
- Twirling Club Portes-lès-Valence	7 140,00 €
- U.G.S.P	11 508,00 €
- USCP Basket	10 024,00 €
- USCP Tennis	4 507,00 €
- USCP Volley	1 780,00 €
- US Véore XV	18 747,00 €
- Viet Vu Dao Portoï	1 659,00 €

TOTAL 105 743,00 €

La subvention pour l'anniversaire sera versée sur justificatif de l'organisation de la manifestation.

La présente délibération est adoptée par 33 pour

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le

Le Maire,

